



commune de **Jouars -  
Pontchartrain**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 078-217803212-20260409-ADM\_012\_2026-AR

**ARRETE DU MAIRE  
PORTANT DELEGATION  
D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS A  
MONSIEUR FRANCIS COSTARD  
8EME ADJOINT AU MAIRE**

Direction Générale : TMT/MD  
**ADM-012-2026**

Nous, Maire de la Commune de Jouars Pontchartrain,  
Vu les articles L 2122-1, L 2122-18, L 2122-20 et R 2121-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 21 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal a fixé à 8 le nombre des adjoints au Maire,

Vu l'élection le 21 mars 2026 de Monsieur Francis COSTARD en qualité de 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

Considérant que l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales confère au Maire la possibilité, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1**

**Monsieur Francis COSTARD**, 8<sup>ème</sup> Adjoint, reçoit délégation sous notre surveillance et sous notre responsabilité, pour prendre toutes décisions concernant les affaires suivantes :

- **Sports** : à ce titre, les points suivants lui sont rattachés :

- Actions sportives
- Equipements sportifs
- Fonctionnement et entretien des installations
- Sport scolaire
- Manifestations sportives
- Validation des principes d'attributions de créneaux et attribution desdits créneaux
- Courriers disciplinaires et de sanctions prévues par les règlements intérieurs
- Signature de tous les documents afférents aux matières citées ci-dessus

- **Culture** : à ce titre, les points suivants lui sont rattachés :

- Lecture publique
- Animation culturelle : écoles - quartiers
- Développement de la musique - liaison avec le Conservatoire de musique et Danse, ABC&O
- Planning d'utilisation des Espaces culturels et délivrance des autorisations d'utilisation de ces locaux
- Manifestations culturelles
- Activités culturelles à la Médiathèque
- Relation avec le SIVU de la Barbacane
- Courriers de relance pour les retards de rendus de livres
- Signature de tous les documents afférents aux matières citées ci-dessus

- **Loisirs** : à ce titre, les points suivants lui sont rattachés :

- Fête communale et fête nationale
- Parc de loisirs intergénérationnel

- Développer les espaces de loisirs
- Signature de tous les documents afférents aux matières citées ci-dessus

- **Patrimoine** : à ce titre, les points suivants lui sont rattachés :
  - Mise en valeur, restauration, ...
  - Manifestations
  - Animations
  - Relations avec l'APSAD
  - Signature de tous les documents afférents aux matières citées ci-dessus

**ARTICLE 2** Un double de toutes les lettres signées par le 8<sup>ème</sup> Adjoint nous sera transmis immédiatement ainsi que le dossier correspondant.

**ARTICLE 3** La présente délégation entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission en Préfecture.

**ARTICLE 4** La présente délégation est accordée à compter de la date à laquelle le présent arrêté sera exécutoire et ce pour la durée du mandat restant à courir. Elle pourra être reprise à tout moment sur simple décision de notre part prise suivant les mêmes formes.

**ARTICLE 5** Madame la Directrice Générale des Services de la mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Jouars-Pontchartrain, le 9 avril 2026

LE MAIRE  
  
THOMAS MENGELLE-TOUYA



Certifié exécutoire par affichage  
en mairie, le 13 AVR. 2026  
et par transmission  
en Préfecture le 10 AVR. 2026

Notifié à l'adjoint le: 09/04/2026

Signature de l'adjoint

